

des événements humains, il devrait, à mon avis, sans risquer de saper sa vitalité, être disposé à accepter les résultats que la plupart d'entre nous croient rentrer dans le cadre d'un dessein général des affaires du monde et attribuable à un pouvoir infiniment plus grand et plus sage que quiconque d'entre nous.

Il arrive parfois que ces conditions, sans aucune faute de notre part, se produisent de fait. Nous partageons tous, j'en suis sûr, avec les gens du Royaume-Uni, les regrets éprouvés devant ce qui semble être, non pas la fin, j'espère, mais une modification sérieuse du genre de services que sir Anthony Eden peut rendre à ses concitoyens. Nous espérons pour lui, comme nous espérons pour le prédécesseur de mon honorable ami, qu'avant longtemps la santé de sir Anthony lui permettra de reprendre des services qui ont été si éminents et si distingués pendant tant d'années à l'avantage de la population du Royaume-Uni, et à cause de leur valeur pour elle, si précieux pour tous les autres pays du Commonwealth.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Qu'il me soit permis, moi aussi, de féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Je crois que, de façon générale, la Chambre doit se louer hautement depuis des années de la manière dont est proposée et appuyée l'Adresse, et cette année n'a pas fait exception.

Avant de commenter longuement le discours du trône, j'aimerais signaler quel est mon objectif en faisant les observations que je formulerai. Il a été question, tant à la Chambre des communes qu'à l'extérieur, de la responsabilité d'un parti de l'opposition. On a dit que, lorsque le Gouvernement a apparemment abdiqué sa responsabilité et a refusé de révéler sa ligne de conduite à l'égard de questions particulières, surtout lorsque ces questions intéressent le bien-être du pays, l'opposition devrait suivre exactement la même méthode. Telle a été, ai-je remarqué, l'attitude que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a prise hier soir en dehors de la Chambre, et j'ai constaté que c'est l'attitude qu'il a encore prise aujourd'hui au Parlement.

Or je ne saurais plus disconvenir de cette attitude que je ne le fais. Nous de notre parti n'avons pas l'intention de demeurer silencieux jusqu'à ce que le Gouvernement ait annoncé son programme. Nous n'avons pas l'intention de critiquer tout simplement, sans avoir nos propres propositions positives à formuler pour faire face à une situation de ce genre. Bien entendu, la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail pourrait être modifiée ou de nouvelles méthodes pourraient être adoptées par une

commission de conciliation; ces points méritent un examen approfondi de notre part. Mais ils ne répondraient pas à la situation immédiate où se trouvent les Canadiens et l'économie du Canada en ce moment.

Un parti d'opposition digne du nom doit offrir à la population canadienne, non seulement un autre gouvernement, mais d'autres lignes de conduite. Faute de quoi, la population n'a vraiment pas l'occasion d'exercer son choix. Les membres de notre groupe ont toujours voulu offrir à la population, à l'égard des diverses lignes de conduite arrêtées par le Gouvernement, des solutions de rechange qui constituaient vraiment des solutions différentes. Une telle attitude est de tradition partout où il existe des Parlements semblables au nôtre et elle est conforme au passé de la Chambre des communes du Canada.

Je passe immédiatement à la grève des chemins de fer. Le bouleversement causé par l'arrêt de circulation sur les voies du Pacifique-Canadien ne peut que s'aggraver avec le temps, si l'on ne met pas fin à l'état de choses actuel. Il est donc de l'intérêt national que l'activité ferroviaire reprenne le plus tôt possible, pendant qu'un autre effort est fait en vue de régler les divergences de vues entre la direction et les employés.

N'est-ce pas le souhait que contenaient les dernières paroles du premier ministre, cet après-midi? Mais il ne faudrait pas se contenter d'attendre, comme il le propose. Il faudrait demander aux deux parties en cause de remettre le chemin de fer en activité dès maintenant, selon le régime en vigueur avant la grève, mais sans porter atteinte aux droits de l'une ou l'autre partie. Je crois que cela est parfaitement raisonnable, et, à mon avis, les employés du Pacifique-Canadien accepteraient cette proposition. N'est-ce pas ce que disait leur déclaration d'il y a deux ou trois jours, plus précisément du 7 janvier? Jusqu'ici, la direction du Pacifique-Canadien a rejeté cette proposition. Si elle persiste dans ce refus, il me semble que la seule solution (et je crois que le moment est venu d'y recourir) consiste, pour le gouvernement fédéral, à nommer un contrôleur qui sera provisoirement chargé de la direction du Pacifique-Canadien et exigera que le chemin de fer soit immédiatement remis en service, pendant que d'autres négociations se poursuivront. Encore une fois, c'est une mesure à prendre sans retard.

Il devient de plus en plus évident que la grande question en jeu est celle du désir qu'a la direction du chemin de fer de se priver des services des chauffeurs dans les locomotives diesel affectées aux trains de marchandises et au service des cours ferroviaires. Le principal point de désaccord qui existe à ce propos entre le chemin de fer et